

Afférents au CM	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	9+1proc

Date de la Convocation  
21 juillet 2025

Date d'affichage  
21 juillet 2025

**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE GROSPIERRES**

Séance du Mardi 29 juillet 2025

Deux mille vingt cinq

Et le vingt-neuf juillet

à 18 h. Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu de ses séances, sous la présidence de GARCIA Denise

Présents : GARCIA Denise, HOFFMAN Françoise, ABRINES André, MARHIC Daniel, ADAM Marc, BAGNIS Jean-Paul, BRUYENNE Muriel, CHAMPETIER Dominique, De BOURNET Catherine.

Absents excusés : JAUZION Bruno donne procuration à Denise GARCIA  
DEVERNAY Anne-Sophie, BONNAURE Martin, VIALLE Romain.

Secrétaire de séance : HOFFMAN Françoise,

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :**

**1- CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE  
(EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.332-23 1° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE)**

Mme le maire propose la création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> août 2025.

La rémunération de l'agent sera rattachée à l'échelle indiciaire du grade d'adjoint technique territorial  
Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Après discussion, Le conseil municipal décide la création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

**POUR : Unanimité**

**2- Signature convention avec le SDE 07 pour la valorisation des certificats d'énergie réalisées sur les patrimoines des Collectivités**

Madame le Maire expose que, dans ce cadre, il est nécessaire de déléguer la valorisation des CEE au SDE07 pour les dossiers que la commune souhaite valoriser avec le SDE 07. La convention n'implique pas une exclusivité de cessions des CEE au SDE 07.

Après discussion, le conseil municipal autorise Mme le maire à signer la convention de groupement et à transmettre les éléments nécessaires à chaque demande de subvention au SDE 07.

**POUR : Unanimité**

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2mois à compter de sa réception et/ou sa notification

Fait et délibéré, 29 juillet 2025  
Le Maire, Denise GARCIA

Nombre de membres

Séance du Mardi 29 juillet 2025

Afférents au CM	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	9+1proc

Deux mille vingt cinq

Et le vingt-neuf juillet

Date de la Convocation

21 juillet 2025

à 18 h. Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement  
convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu de ses séances,  
sous la présidence de GARCIA Denise

Date d'affichage

21 juillet 2025

Présents : GARCIA Denise, HOFFMAN Françoise, ABRINES André, MARHIC Daniel, ADAM  
Marc, BAGNIS Jean-Paul, BRUYENNE Muriel, CHAMPETIER Dominique, De BOURNET  
Catherine.

Absents excusés : JAUZION Bruno donne procuration à Denise GARCIA  
DEVERNAY Anne-Sophie, BONNAURE Martin, VIALLE Romain.

Secrétaire de séance : HOFFMAN Françoise,

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :

**3-Décision modificative N°1 -2025**

Il s'agit de régulariser l'achat de terrains A 1057 et A 1061 pour 1 € symbolique dont la valeur vénale est  
de 1 000 €, Il convient de passer des écritures d'ordre pour acter cette vente.

Dépenses		Recettes	
Article(Chap) - opération	Montant	Article(Chap) - opération	Montant
2112 (041) : Terrain de voirie	999.00	1328 (041) : Autres	999.00
<b>Total Dépenses</b>	<b>999.00</b>	<b>Total recettes</b>	<b>999.00</b>

**POUR : Unanimité**

**4- Demande aide financière auprès du département dans le cadre « Atout Ruralité » pour la  
rénovation et la réhabilitation de la salle polyvalente**

Dans le cadre de la rénovation de la salle polyvalente dont les travaux sont estimés entre 1 200 000 € HT  
et 1 650 000 € HT, il est opportun de demander une aide financière auprès du département.

Après discussion, Le conseil municipal sollicite une aide du Département afin d'alléger les charges  
financières importantes inhérentes à ce projet. **POUR : Unanimité**

**5- Demande aide financière auprès de la région AURA pour la rénovation et la réhabilitation de  
la salle polyvalente**

Dans le cadre de la rénovation de la salle polyvalente dont les travaux sont estimés entre 1 200 000 € HT  
et 1 650 000 € HT, il est opportun de demander une aide financière auprès du département.

Après discussion, Le conseil municipal sollicite une aide à la région AURA afin d'alléger les charges  
financières importantes inhérentes à ce projet. **POUR : Unanimité**

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours  
pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai  
de 2mois à compter de sa réception et/ou sa notification

Fait et délibéré, 29 juillet 2025  
Le Maire, Denise GARCIA